



**RAPPORT ANNUEL 2020 SUR LE PRIX ET LA QUALITE  
DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC)  
SYNTHESE DE PRESENTATION EN CONSEIL**



# SOMMAIRE

**Les enjeux sanitaires**

**Présentation du SPANC**

**Les indicateurs du service**

**Les perspectives d'évolution**

# Enjeux sanitaires Reconquête de la qualité des eaux

**20 % de la population française**, ne sont pas raccordés au réseau public de collecte des eaux usées et doivent être équipés d'installations d'assainissement non collectif (ANC), particulièrement dans les zones d'habitat dispersé.

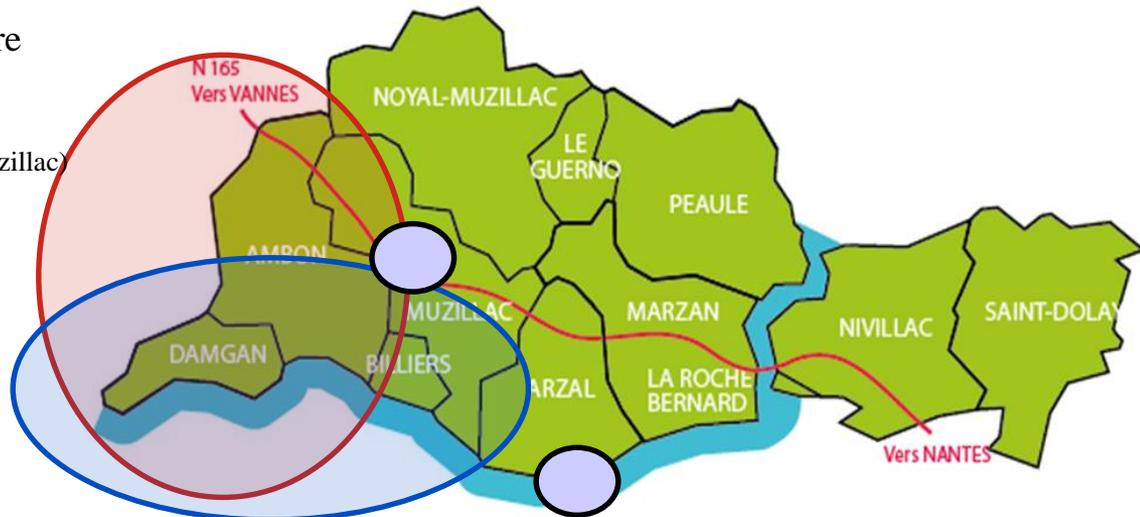
Au même titre qu'il existe un service d'assainissement collectif, **un service public d'assainissement non collectif (SPANC)** a été rendu obligatoire par la loi sur l'eau en 2006. Afin de répondre aux obligations réglementaires, **le SPANC d'Arc Sud Bretagne** assure le suivi technique et réglementaire des ouvrages d'assainissement des eaux usées domestiques non collectifs.

Les installations d'assainissement non collectif défectueuses ou mal entretenues peuvent présenter un danger pour la santé des personnes ou un risque de pollution pour l'environnement. Si elles sont situées en amont de zones sensibles (aires d'alimentation de captage en eau potable, zones de baignade, etc.), elles peuvent engendrer des impacts potentiels sur la ressource en eau.

**C'est pourquoi ces installations doivent être entretenues par les usagers, contrôlées régulièrement et faire l'objet, si nécessaire, de travaux.**

## Périmètres de protections sanitaires du territoire

-  Zone à Enjeux Sanitaires de la rivière de PENERF (arrêté préfectoral du 15/09/2014)
-  Captage d'eau potable de PEN MUR (Muzillac)
-  Captage d'eau potable du DREZET (Férel)
-  Zones de PECHE et de BAIGNADE



# Présentation générale du SPANC

## Territoire :

12 communes, 27 942 habitants en population INSEE et 33 429 habitants en population DGF.

En 2020, **5 575 installations d'assainissement non collectifs** étaient soumises à la redevance annuelle ANC, correspondant à **13 938 habitants desservis**.

- 6 communes fortement desservies (plus de 50% de la population en ANC) : Ambon, Marzan, Nivillac, Noyal-Muzillac, Péaule et St Dolay,
- 3 communes moyennement desservies (entre 20% et 50% de la population en ANC) : Arzal, Le Guerno, Muzillac,
- 3 communes faiblement desservies (moins de 20% de la population en ANC) : Billiers, Damgan, La Roche-Bernard.

## Mode de gestion : Régie

## Fonctionnement du service : 2 agents (1,25 ETP)

- Responsabilité du service, gestion des partenaires, réclamations et litiges assurés par la directrice du pôle Environnement, à 25% de temps de travail,
- Assistance administrative du SPANC : un agent à 100% de temps de travail pour l'accueil, les demandes d'information ou d'intervention pour réalisation de contrôles, la facturation.

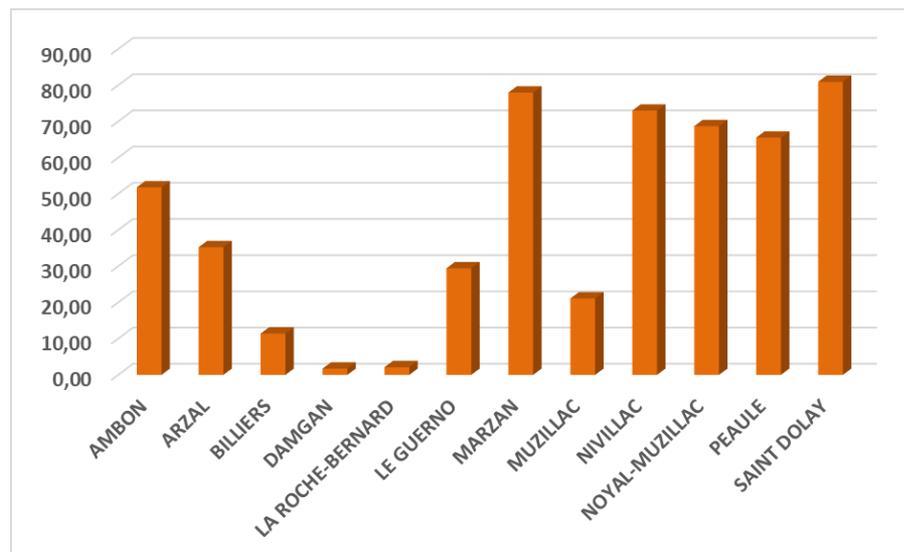
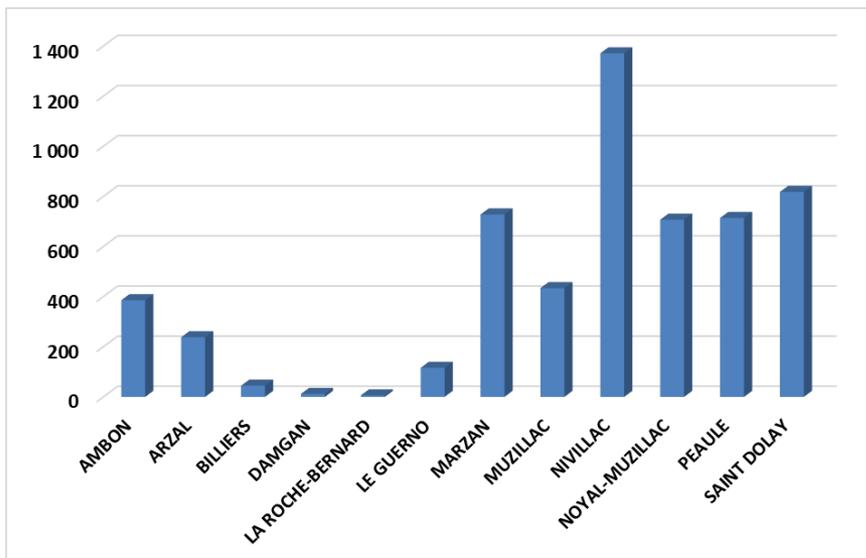
Les prestations de contrôle (bon fonctionnement périodique, diagnostic sur vente, conception et exécution de travaux) sont confiées à un prestataire privé. Le nouveau marché conclu avec VEOLIA a démarré en mars 2020 pour une durée de 5 ans.

## Accueil des usagers :

Bureaux du pôle Environnement situés à Nivillac, 9 Parc d'activités de La Grée :

Ouverts au public du lundi au vendredi, de 9H à 12h et le jeudi après-midi de 14h à 17h.

# Présentation générale du SPANC



Communes	Nombre d'installations redevances ANC 2020	Part
AMBON	386	6,92
ARZAL	238	4,27
BILLIERS	45	0,81
DAMGAN	12	0,22
LA ROCHE-BERNARD	6	0,11
LE GUERNO	116	2,08
MARZAN	728	13,06
MUZILLAC	434	7,78
NIVILLAC	1 371	24,59
NOYAL-MUZILLAC	707	12,68
PEAULE	714	12,81
SAINT DOLAY	818	14,67
<b>TOTAL Arc Sud Bretagne</b>	<b>5 575</b>	<b>100,00</b>

Communes	Population totale <i>INSEE dc au 01/01/2020</i>	Population desservie ANC <sup>(1)</sup>	
		En nombre	En %
AMBON	1 863	965	51,80
ARZAL	1 687	595	35,27
BILLIERS	985	113	11,42
DAMGAN	1 727	30	1,74
LA ROCHE-BERNARD	703	15	2,13
LE GUERNO	985	290	29,44
MARZAN	2 334	1 820	77,98
MUZILLAC	5 139	1 085	21,11
NIVILLAC	4 696	3 428	72,99
NOYAL-MUZILLAC	2 573	1 768	68,69
PEAULE	2 724	1 785	65,53
SAINT DOLAY	2 526	2 045	80,96
<b>TOTAL Arc Sud Bretagne</b>	<b>27 942</b>	<b>13 938</b>	<b>49,88</b>

# Présentation générale du SPANC

## Les missions de contrôles obligatoires

Le SPANC assure **une mission de contrôles** réglementaires des installations :

- contrôles périodiques de bon fonctionnement,
- contrôles de bon fonctionnement sur ventes immobilières,
- contrôles de conception et d'implantation pour des projets neufs ou de réhabilitation,
- contrôles de bonne exécution des travaux.

**Après contrôle, un rapport est adressé à l'usager avec avis motivé, classement de l'installation contrôlée selon 3 catégories et liste des travaux à réaliser :**

• **Installation conforme** : Installation qui fonctionne correctement ne présentant pas ou peu d'impact sanitaire et environnemental.

• **Installation non conforme** : Installation incomplète, et/ou significativement sous-dimensionnée et/ou présentant des dysfonctionnements.

• **Installation non conforme avec risques sanitaires** : Installation qui présente un danger pour la santé des personnes, ou un risque avéré de pollution de l'environnement, ou installation non conforme située dans le périmètre de la zone à enjeu sanitaire de la Rivière de Pénerf.

En cas de non-conformité, les travaux de mise aux normes sont à réaliser dans un délai d'un an en cas de vente immobilière par le nouvel acquéreur.

En cas de non-conformité avec risques sanitaires, les travaux sont à réaliser dans un délai de quatre ans par le propriétaire ou d'un an en cas de vente immobilière par le nouvel acquéreur.

**En 2020, 525 contrôles obligatoires ont été réalisés par le SPANC (804 en 2019, -35%).**

La crise sanitaire COVID 19 a provoqué une interruption des contrôles de terrain (diagnostic sur vente immobilière et bonne exécution de travaux) pendant 3 mois de mars à mai et l'arrêt des campagnes de bon fonctionnement périodique 2020 qui ont repris en octobre.

# Présentation générale du SPANC



Établissement public du ministère chargé du développement durable

## Opération groupée de réhabilitation

Par délibération du 15 décembre 2015, la Communauté de Communes a décidé d'engager une opération de réhabilitation groupée par convention avec l'Agence de l'Eau Loire Bretagne afin de lutter contre la pollution de l'eau et protéger les ressources en eau dans le respect du milieu naturel. Les particuliers volontaires dont l'installation était située dans une zone à enjeu sanitaire et concernés par une obligation de mise aux normes dans un délai de 4 ans, ont pu bénéficier d'une aide financière.

**46 propriétaires ont bénéficié d'un accord de subvention pour ces travaux de mise en conformité** : 19 sur la commune d'Ambon, 10 sur les communes de Muzillac et de Noyal-Muzillac, 5 sur la commune de Billiers, 2 sur la commune de Damgan.

Fin 2018, la Communauté de Communes a été informée que son territoire ne serait plus éligible à partir de 2019 aux opérations de réhabilitation groupée du 11<sup>ème</sup> Programme d'intervention de l'Agence de l'Eau (2019-2024)

au 31/12/2020	Rapports d'étude	Réception travaux	En attente travaux	Subventions versées	En attente subvention
Ambon	19	18	1	18	1
Billiers	5	5		5	
Damgan	2	2		2	
Muzillac	10	10		10	
Noyal-Muzillac	10	10		9	1
<b>TOTAL</b>	<b>46</b>	<b>45</b>	<b>1</b>	<b>44</b>	<b>2</b>

Pour les 44 dossiers clôturés au 31 décembre 2020, 205 000 € de subventions ont été versées par l'Agence de l'Eau pour un montant d'études et de travaux de 361 000 €.

# Indicateurs techniques

## Les indicateurs réglementaires spécifiques du SPANC

L'arrêté du 2 mai 2007 modifié par celui du 2 décembre 2013 relatifs aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics d'eau et d'assainissement définit **3 indicateurs** spécifiques au SPANC.

### 1- Le nombre d'habitants desservis par le SPANC : **13 938** (Indicateur descriptif réglementaire D301.0.)

En 2020, la Communauté de communes Arc Sud Bretagne recense 5 **575** installations d'assainissement non collectif (abonnés redevances ANC).

Le nombre de personnes par logement étant fixé à 2,5 (taux moyen d'occupation INSEE), l'évaluation du nombre d'habitants desservis par le SPANC est de 13 938.

### 2. Les fonctionnalités du service : **120** (Indicateur réglementaire D302.0)

Cet indicateur évalue le niveau de mise en œuvre du service. Il est calculé en prenant notamment en compte compétences obligatoires et facultatives du service.

Missions du service public d'assainissement non collectif		Barème des points d'indice	Mise en œuvre	Points obtenus
Obligatoires	Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération	20	oui	20
	Application d'un règlement de service public d'assainissement non collectif approuvé par délibération	20	oui	20
	Pour les installations neuves ou à réhabiliter, délivrance de rapports de vérification évaluant la conformité de l'installation au regard des prescriptions réglementaires	30	oui	30
	Pour les autres installations, délivrance de rapports diagnostic de fonctionnement et d'entretien au regard des prescriptions réglementaires	30	oui	30
Facultatives	Existence d'un service capable d'assurer l'entretien des installations	10	non	0
	Existence d'un service capable d'assurer les travaux de réhabilitation des installations	20	oui	20
	Existence d'un service capable d'assurer le traitement des matières de vidange	10	non	0
Total des points		<b>140</b>		<b>120</b>

# Indicateurs techniques

## 3. Le taux global de conformité des installations : 91%

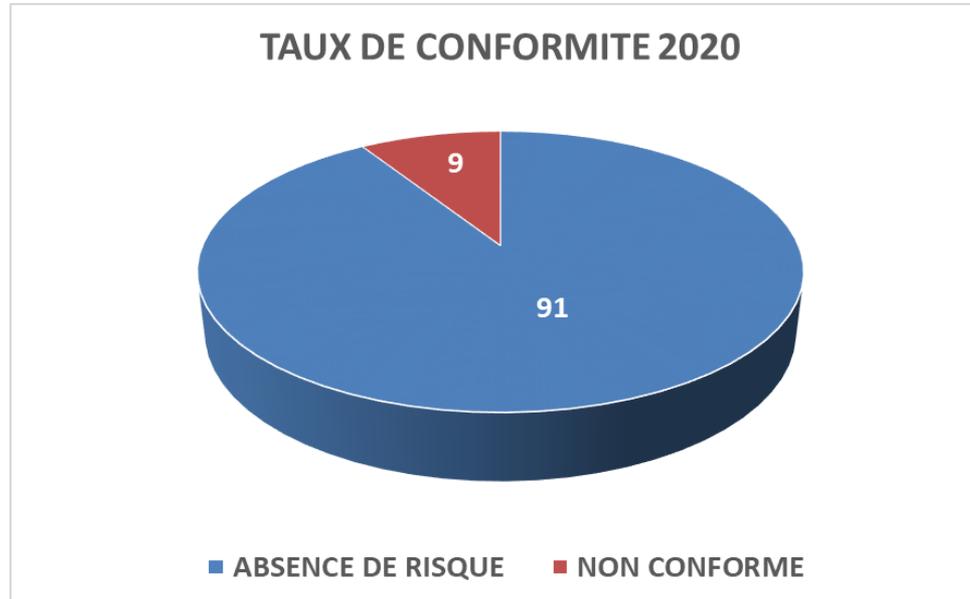
Afin d'évaluer le niveau de performance du parc des dispositifs d'assainissement non collectif, il est nécessaire de connaître le taux de conformité des systèmes en place.

Le calcul du taux global de conformité en % est le suivant :

$$\text{Taux} = \frac{\text{nombre total d'installations ne présentant pas de risques}}{\text{nombre total d'installations contrôlées}} \times 100$$

Le mode de calcul de cet indicateur est défini par l'arrêté du 2 décembre 2013. Le taux de conformité intègre les installations non conformes mais ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement.

**9 % des installations présentent un risque sanitaire avéré sur le territoire d'Arc Sud Bretagne.**



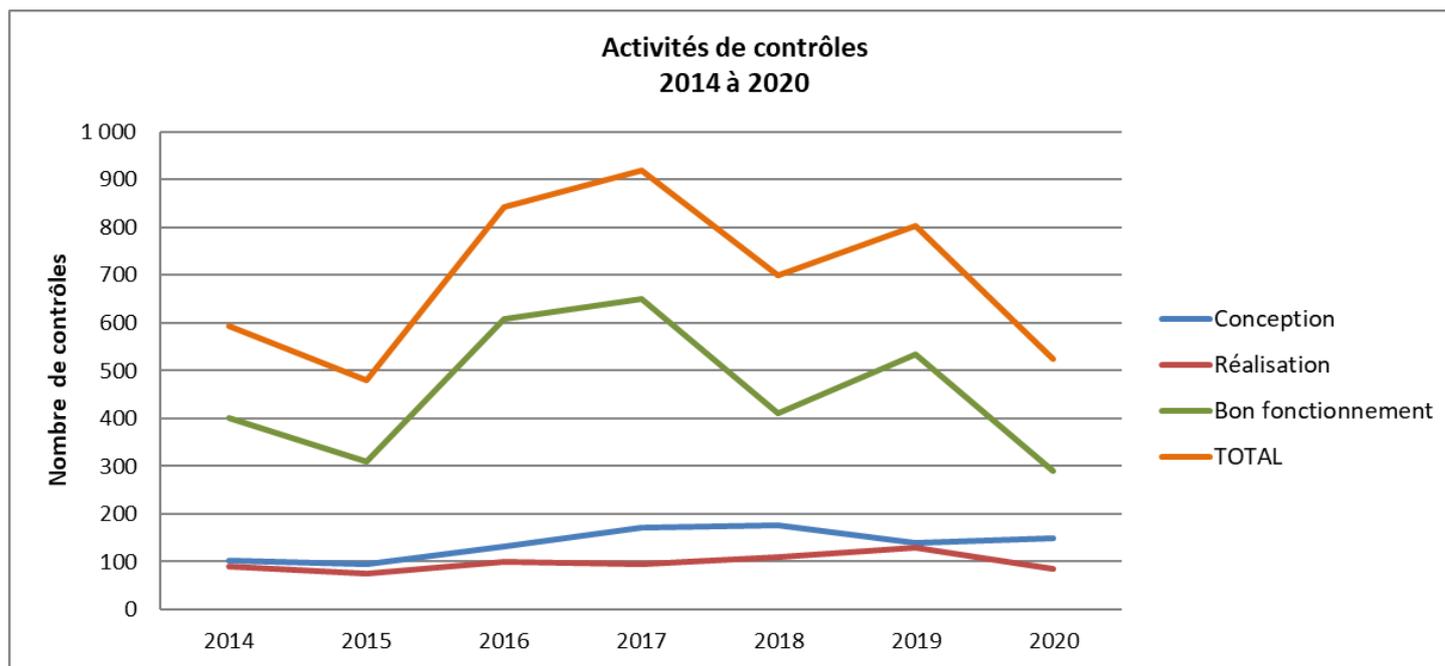
# Indicateurs techniques

## Evolution de l'activité de contrôles du SPANC

En 2020, le SPANC a réalisé **525 contrôles** sur l'ensemble de son territoire, ce qui représente une diminution de 35% par rapport à l'année 2019 (804 contrôles), due à l'impact de la crise sanitaire sur l'activité de contrôles de terrain.

### Evolution 2019/2020 :

- ◆ Contrôles des installations nouvelles : - 35 projets instruits (- 13%)
- ◆ Contrôles des installations existantes : - 244 diagnostics (- 46%)

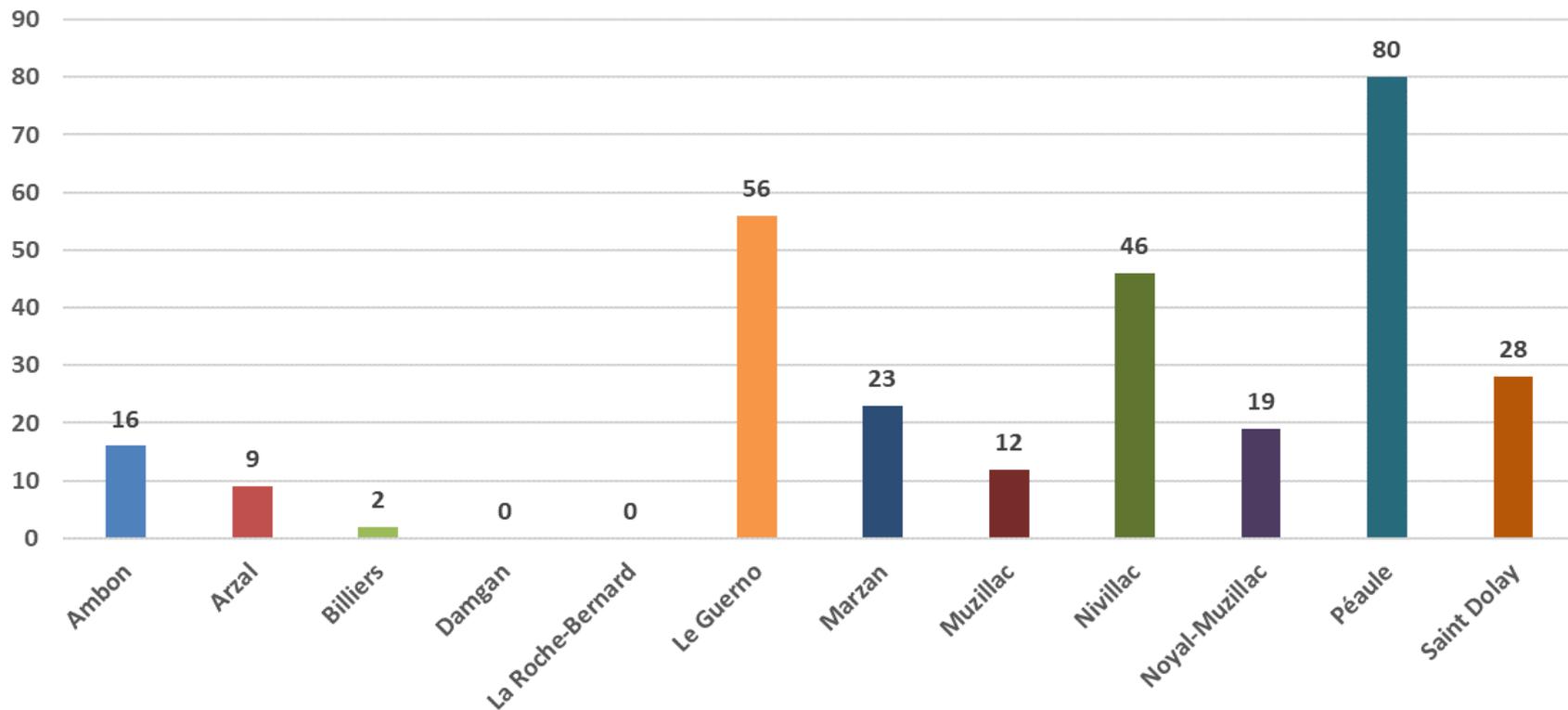


# Indicateurs techniques

## Les contrôles diagnostics de bon fonctionnement

En 2020, le SPANC a réalisé **291** contrôles **DIAGNOSTICS DE BON FONCTIONNEMENT**

- 115 contrôles de bon fonctionnement périodique
- 159 diagnostics sur vente immobilière
- 17 contrevisites



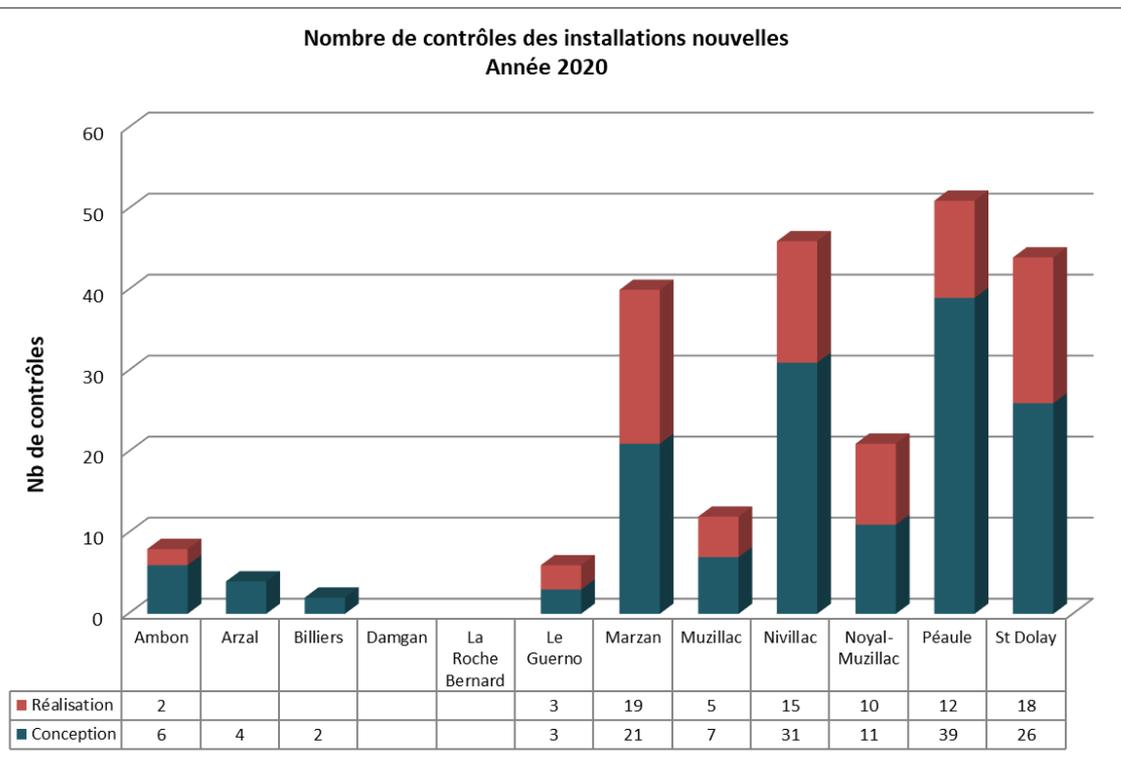
# Indicateurs techniques

## Les contrôles d'installations nouvelles

En 2020, le SPANC a réalisé sur l'ensemble du territoire :

**150 contrôles de CONCEPTION ET D'IMPLANTATION**

**84 contrôles de BONNE EXECUTION DES TRAVAUX**



**Contrôles de conception et d'implantation :**  
86 concernaient la réhabilitation d'une installation existante (57%) et 64 la création d'une nouvelle installation (43%).

**Contrôles de bonne exécution de travaux :**  
50 concernaient la réhabilitation d'une installation existante (60%) et 34 la création d'une nouvelle installation (40%).

# Indicateurs financiers

## Redevances d'assainissement non collectif

Au même titre qu'il existe une redevance annuelle pour les usagers de l'assainissement collectif, les usagers du SPANC sont assujettis à des redevances réglementaires spécifiques liées aux prestations de contrôles.

La redevance ANC forfaitaire annuelle vise à couvrir l'ensemble des missions effectuées par le service :

- Contrôle périodique de bon fonctionnement des installations existantes,
- Gestion administrative et logistique du service,
- Conseils et assistance auprès des usagers du service.

Les tarifs 2020 des redevances du SPANC ont été adoptés par délibération n°159-2019 lors du Conseil communautaire en date du 17 décembre 2019.

Le service est assujetti à la T.V.A. dont le taux en vigueur est fixé à 10 %.

Intitulé de la redevance	Tarifs 2020 en Euros	
	HT	TTC (TVA 10%)
Contrôle périodique de bon fonctionnement (redevance forfaitaire annuelle)	23,45 €	25,80 €
Contrôle de conception et d'implantation	65,00 €	71,50 €
Contrôle de bonne exécution des travaux	120,00 €	132,00 €
Contrôle de bon fonctionnement en diagnostic sur vente immobilière	110,00 €	121,00 €
Contrevisite suite à un contrôle non conforme	35,00 €	38,50 €
Déplacement infructueux suite à une prise de rendez-vous	25,00 €	27,50 €
Frais de dossier Opération de réhabilitation groupée	250,00 €	275,00 €

# Indicateurs financiers

## Le bilan financier du SPANC

Service public à caractère industriel et commercial, le SPANC est dotée d'un budget annexe en euro hors taxe.

Compte Administratif 2020			
Budget annexe SPANC	Section de Fonctionnement	Section d'Investissement	TOTAL
Dépenses	104 859,93 €	0,00 €	104 859,93 €
Recettes	189 038,18 €	2 805,00 €	191 843,18 €
Bilan Exercice 2020	84 178,25 €	2 805,00 €	86 983,25 €
Excédent / Déficit reporté 2018	49 395,69 €	23 851,78 €	73 247,47 €
Résultat au 31 décembre 2019	133 573,94 €	26 656,78 €	160 230,72 €

**Les dépenses de fonctionnement se sont élevées à 104 860 € sur l'exercice 2020.**

Les charges à caractère général représentent 60% de ces dépenses (62 686 € dont 51 132 € en prestations de contrôles et 9 821 € en honoraires), les charges de personnel 31% (32 552€), les charges de gestion courante 6% (6 817 € dont 6 642 € de reversement de subventions aux bénéficiaires de l'opération de réhabilitation groupée), les opérations d'ordre 3% (2 805 € de dotations aux amortissement et de cessions d'immobilisation).

**Les recettes de fonctionnement ont été de 189 038 €, hors résultat antérieur reporté.**

Les redevances des usagers représentent 97% de ces recettes (183 836 € dont 142 936 € de redevances annuelles ANC et 40 900 € de redevances sur prestations de contrôles), les subventions perçues 3% (5 202 € pour l'opération de réhabilitation groupée) ;

En investissement, aucune dépense n'a été réalisée, pour une recette de 2 805 € en opération d'ordre (dotations aux amortissements et cessions d'immobilisations).

**Le résultat d'exploitation de l'exercice 2020 présente un excédent de 84 178 € en fonctionnement et de 2 805 € en investissement.**

**Le résultat cumulé au 31 décembre 2020 présente un excédent de 133 574 € en section de fonctionnement et de 26 657 € en section d'investissement.**

# Perspectives d'évolution 2021

- **Campagnes de contrôles périodiques de bon fonctionnement :**

Continuation des campagnes engagées en 2018 sur la commune de Péaule (130 contrôles restants à réaliser) et en 2019 sur la commune de La Guerno (40 contrôles restants à réaliser).

Engagement des campagnes sur les communes de Marzan (2ième trimestre ; 580 contrôles) , Ambon Billiers Damgan (3ième trimestre 226 contrôles) et Arzal (4ième trimestre 180 contrôles).

- **Mise à jour de la base de donnée des usagers du SPANC**

Recrutement d'un renfort administratif pour la mise à jour de la base à partir de la liste des abonnées au service d'eau potable.

- **Mise en place de procédures de rappel à l'engagement des travaux de mise en conformité auprès des propriétaires d'installations non conformes à risque sanitaire (délai 4 ans) ou de biens vendus avec une installation non conforme (délai 1 an).**